Nations Unies S/2005/716

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 novembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale du 4 au 11 novembre 2005*

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 27 octobre 2005 (S/2005/682), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil de sécurité avaient décidé d'envoyer une mission en Afrique centrale du 4 au 11 novembre 2005 qui serait conduite par l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil, il a été convenu que la mission serait composée comme suit :

Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France), le chef de mission

Ambassadeur Abdallah Baali (Algérie)

Ambassadeur Alberto D'Alotto (Argentine)

Ambassadeur Simon Bodéhoussè Idohou (Bénin)

M^me^ Irene Vida Gala (Brésil)

M. Cheng Jingye (Chine)

Ambassadeur Ellen Margrethe Løj (Danemark)

M. William Brencick (États-Unis d'Amérique)

Ambassadeur Alexander V. Konuzin (Fédération de Russie)

Ambassadeur Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)

Ambassadeur Kenzo Oshima (Japon)

Ambassadeur Lauro L. Baja (Philippines)

Ambassadeur Augustine P. Mahiga (République-Unie de Tanzanie)

Ambassadeur Mihnea I. Motoc (Roumanie)

M. Justin McKenzie Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

2. Le mandat de la mission figure en annexe au document S/2005/682.

* On trouvera à la fin du document la liste des sigles utilisés.

05-60302 (F) 181105 181105

3. La mission du Conseil a quitté New York le 4 novembre et était de retour le 11 novembre. Au cours de cette période, elle s'est rendue à Kinshasa, Mbuji-Mayi et Kamina, en République démocratique du Congo, à Bujumbura, à Kigali, à Entebbe (Ouganda) et à Dar es-Salaam. La mission s'est entretenue avec le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, le Président du Rwanda, Paul Kagamé, et le Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa.

4. La mission a également rencontré à Kinshasa les quatre Vice-Présidents de la République démocratique du Congo séparément, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Président et les membres du Comité permanent de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Président de la Haute Autorité des médias, la Commission mixte sur la réforme du secteur de la sécurité, des représentants de la société civile et d'organisations religieuses, un groupe de femmes ministres et parlementaires et le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). Le chef de mission a également tenu des discussions informelles avec les dirigeants du parti politique d'opposition Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).

5. La mission s'est entretenue à Mbuji-Mayi avec le Gouverneur de la province du Kasaï oriental, le représentant local de la CENI et des membres du Comité provincial de sécurité. La mission s'est également rendue sur la base militaire de Kamina (province du Katanga), où elle a pu entendre un exposé détaillé sur le processus d'intégration militaire, en présence du Ministre de la défense, du chef d'état-major des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), du Coordonnateur de la Structure d'intégration militaire, du Président de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et du chef de la Mission de l'Union européenne pour l'assistance à la réforme du secteur de la sécurité (EUSEC).

6. À Bujumbura, la mission s'est entretenue avec le Président, Pierre Nkurunziza, et a tenu des consultations avec une délégation gouvernementale conduite par le Ministre des relations extérieures et de la coopération. La mission s'est également entretenue avec les dirigeants des principaux partis politiques représentés au Parlement : le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), l'Union pour le progrès national (UPRONA) et le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Le chef de mission a eu des entretiens informels avec l'ancien chef de l'État, Domitien Ndayizeye. Les membres de la mission se sont également entretenus avec les représentants d'organisations de la société civile qui s'occupent de questions relatives à la justice, de transition et à la réforme de l'institution judiciaire.

7. À Kinshasa, Mbuji-Mayi et Kamina, la mission a été informée de l'évolution de la situation par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et, à Bujumbura, par l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). La mission était accompagnée du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing, à Kinshasa, Mbuji-Mahi, Kamina, Entebbe et Kigali, tandis que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Carolyn McAskie, l'a accompagnée à Bujumbura, Entebbe, Kigali et Dar es-Salaam.

8. À Dar es-Salaam, la mission s'est entretenue avec le Président Mkapa et le Ministre des affaires étrangères. La mission a été également informée de l'évolution de la situation par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Ibrahima Fall, et par le Président du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, Ibra Déguène Ka. La mission s'est entretenue avec les représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales basés en Tanzanie, afin d'examiner la question des réfugiés, ainsi qu'avec des représentants des milieux universitaires de Dar es-Salaam.

9. La sixième mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale a eu lieu alors que le processus de paix en République démocratique du Congo était entré dans une phase nouvelle et qu'au Burundi, l'achèvement récent de la transition avait mis au jour toute une série de difficultés susceptibles d'entraver la consolidation de la paix. L'inscription sur les listes électorales se déroule actuellement en République démocratique du Congo, en prélude à l'organisation d'un référendum constitutionnel qui se tiendrait le 18 décembre et d'élections législatives et présidentielles qui doivent avoir lieu avant la fin de la période de transition, le 30 juin 2006. Dans l'intervalle, l'arrivée au pouvoir, en septembre 2005, d'un gouvernement démocratiquement élu au Burundi a constitué le point de départ de la phase post-transition, pour laquelle le soutien de la communauté internationale demeurera nécessaire.

II. République démocratique du Congo

10. L'un des objectifs essentiels de la mission du Conseil de sécurité s'agissant de la République démocratique du Congo était d'observer concrètement et sur place les progrès réalisés dans le processus de paix et la transition, en ce qui concerne plus particulièrement les élections, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement des groupes armés étrangers et congolais, l'extension de l'autorité de l'État et l'instauration de l'état de droit. La réunion du Conseil a relevé un certain nombre de faits nouveaux positifs survenus depuis sa dernière visite, en novembre 2004.

11. Malgré les retards et des difficultés logistiques considérables, les résultats en matière d'inscription sur les listes électorales sont encourageants. Au 7 novembre, plus de 20 millions d'électeurs avaient été inscrits. Le Gouvernement de transition a approuvé le projet de loi électorale, qu'il a présenté au Parlement le 7 novembre, lorsque la mission se trouvait en République démocratique du Congo.

12. Alors qu'une profonde réforme de l'administration et de la gestion des forces armées s'impose d'urgence, le processus de brassage a pris du retard, de même que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais. Le Gouvernement éprouve aussi de grandes difficultés à apporter un soutien régulier aux brigades intégrées des FARDC déployées sur le théâtre d'opérations dans l'est de la République démocratique du Congo. Des progrès sont néanmoins à signaler en ce qui concerne la restructuration et la réforme des FARDC. Six brigades intégrées ont été entraînées et déployées dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et dans le district d'Ituri (province orientale).

Transition politique

13. Le Président Kabila et les quatre Vice-Présidents ont insisté sur le fait que beaucoup avait été réalisé pour faire progresser le processus de transition, en ce qui

concerne plus particulièrement l'objectif convenu dans l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo, signé le 17 décembre 2002, à savoir l'organisation d'élections libres, démocratiques et crédibles avant la fin de la période de transition.

14. La mission n'a pas été en mesure de tenir une réunion conjointe avec les cinq membres de l'« Espace présidentiel ». Le Président et les quatre Vice-Présidents ont néanmoins souligné que leurs rapports s'étaient améliorés depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement d'unité nationale et de transition et que, malgré la campagne électorale qui s'annonçait, ils continuaient d'entretenir entre eux un dialogue ouvert.

15. Au cours d'une réunion informelle, le dirigeant de l'UPDS, Étienne Tshisekedi, a présenté au chef de la mission du Conseil de sécurité un mémorandum indiquant que son parti était disposé à s'associer au processus de transition. Parallèlement, l'UPDS appelait à l'instauration d'un dialogue ouvert à toutes les forces politiques de la République démocratique du Congo pour évaluer la transition et en réviser le cadre le cas échéant.

16. Le Président Kabila et les quatre Vice-Présidents ont reconnu que des élections inclusives renforceraient la crédibilité du processus et assureraient la légitimité du futur gouvernement. Ils se sont dits prêts à engager un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes politiques, y compris l'UPDS. Ils ont néanmoins souligné que toute discussion sur la suite des événements devrait s'inscrire dans le calendrier électoral actuel, et être guidée par les principes de l'Accord de paix global et inclusif. Ils ont appelé les dirigeants de l'UPDS à rendre public leur engagement à participer aux élections et à en accepter les résultats.

17. Tout en rappelant que le Conseil n'intervenait pas dans la politique intérieure de la République démocratique du Congo, la mission a mis en avant les avantages d'un processus inclusif et encouragé les parties concernées à œuvrer dans cet esprit. La mission a souligné que le calendrier de la transition devra être respecté. Elle a aussi insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de créer les conditions socioéconomiques et politiques propres à assurer la stabilité dans la période post-transition. Le Président Kabila a noté à ce propos qu'un dialogue entre les différentes forces politiques congolaises était en cours.

18. La mission a été informée par bon nombre de ses interlocuteurs que la corruption demeurait un phénomène grave en République démocratique du Congo. L'un des sujets particulièrement préoccupants avait trait au versement de la solde des militaires. Il était largement reconnu que le règlement de cette question revêtait aussi une importance capitale pour la reprise économique du pays et la stabilité du gouvernement élu. Le Gouvernement de transition avait certes informé le Conseil qu'il avait pris des mesures à ce propos, y compris des sanctions administratives et des procédures judiciaires à l'encontre des personnes reconnues coupables d'actes de corruption, mais l'impunité demeurait notoirement un facteur important de gabegie et il était impossible de recouvrer les fonds détournés.

19. Le Président Kabila a insisté sur la détermination du Gouvernement de transition à lutter contre la corruption. Il a aussi noté qu'après plusieurs années de mauvaise gestion généralisée de l'économie, il fallait du temps pour que la République démocratique du Congo puisse faire des progrès notables. La mission a encouragé ses interlocuteurs à travailler en étroite collaboration et de manière

constructive avec le CIAT et d'autres parties prenantes internationales concernées afin d'obtenir toute l'aide possible pour s'attaquer à ce problème important.

20. Les interlocuteurs de la mission étaient également d'accord sur le fait qu'il faut renforcer la capacité de l'institution judiciaire congolaise de s'attaquer au phénomène de l'impunité, s'agissant plus particulièrement de la mauvaise gestion économique et des violations des droits de l'homme.

Processus électoral

21. Tous les interlocuteurs de la mission ont exprimé leur gratitude pour le soutien que la République démocratique du Congo recevait de la communauté internationale et de la MONUC, en ce qui concerne en particulier l'assistance technique et logistique pour les élections.

22. La mission a eu nettement l'impression que l'écrasante majorité de la population soutenait les élections et en attendait beaucoup. Ces élections, les premières depuis 40 ans, sont largement perçues par la population congolaise comme un moyen de susciter des changements positifs.

23. Tout en reconnaissant que l'organisation du référendum et des scrutins ultérieurs poserait un problème logistique majeur, qui pourrait peser sur le calendrier électoral, tous les dirigeants de la transition et autres parties prenantes ont réaffirmé leur volonté de respecter le calendrier électoral afin de mener le processus de transition à son terme rapidement et dans de bonnes conditions.

24. La mission a réaffirmé le soutien résolu du Conseil de sécurité au processus électoral et s'est félicitée de la forte participation de la population aux opérations d'inscription sur les listes électorales. La mission a insisté sur la nécessité pour les autorités congolaises de respecter strictement le calendrier électoral, en soulignant que tous les scrutins devraient être organisés avant la fin de la période de transition, le 30 juin 2006.

25. La mission a souligné que le processus électoral doit non seulement respecter les délais et demeurer crédible mais également répondre aux attentes de la population congolaise, qui n'a cessé de faire montre de son désir de participer et d'élire librement ses dirigeants. La mission a encouragé les parties prenantes, à Kinshasa et Mbuji-Mayi, à faire plus d'efforts sur le plan de l'inclusion des femmes aux processus politique et électoral.

26. La mission a par ailleurs demandé à ses interlocuteurs d'accélérer l'examen et l'adoption de la loi électorale. Le Président Kabila a assuré la mission que la loi électorale sera examinée par le Parlement dans les meilleurs délais. Elle sera étudiée article par article afin qu'elle puisse être votée et promulguée immédiatement après le référendum prévu pour le 18 décembre 2005. Le Gouvernement a transmis le texte de la loi au Parlement le 7 novembre, pendant que la mission du Conseil se trouvait à Kinshasa. Parallèlement, les interlocuteurs de la mission se sont dits confiants quant à la possibilité de parvenir à un consensus sur les principes de la loi électorale, notamment la représentation proportionnelle pour les élections législatives. Des divergences subsistent toutefois en ce qui concerne la taille des circonscriptions électorales.

27. La mission du Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité de créer les conditions d'une participation sur un pied d'égalité aux élections, ce qui implique

notamment a) la nécessité de veiller à ce que l'inscription sur les listes électorales s'effectue de manière honnête dans toutes les provinces; b) l'ouverture de l'arène politique à toutes les forces politiques congolaises; et c) l'octroi de garanties concernant la liberté d'expression. La mission a appelé les autorités de transition à assurer l'impartialité des médias publics pendant la période électorale. La mission a pris note à cet égard des efforts faits par la Haute Autorité des médias pour régler des cas récents de « médias de la haine » et de ses préoccupations à propos de la réglementation des médias privés avant et pendant la campagne électorale. Un surcroît d'efforts s'impose également dans le domaine de l'éducation civique, pour améliorer la compréhension par la population du projet de constitution et des modalités du scrutin.

28. La mission a relevé que des difficultés subsistaient en ce qui concerne l'achèvement de l'inscription sur les listes électorales dans les provinces de Bandundu et d'Équateur. Ces difficultés ont trait notamment à la sensibilisation des électeurs et à l'ouverture de près de 40 000 bureaux de vote dans un délai qui permette d'organiser le référendum constitutionnel le 18 décembre 2005 et les scrutins ultérieurs avant le 30 juin 2006. La mission a encouragé la CENI à tout faire pour surmonter ces difficultés, notamment en formant et déployant quelque 200 000 agents électoraux et en assurant la sécurité des élections. La mission a été également mise au courant des contraintes et des difficultés logistiques rencontrées par la MONUC pour venir en aide à la CENI, s'agissant notamment d'obtenir du matériel de transport aérien et le personnel nécessaire.

29. Cela étant, la mission a estimé encourageant le fait que la CENI, avec le soutien logistique de la MONUC, a commencé le prépositionnement du matériel électoral devant servir au référendum, ainsi que la formation du personnel électoral.

30. À Mbuji-Mayi, pendant que la mission se trouvait dans cette ville, des manifestations pacifiques en faveur de l'UPDS ont été organisées. Elles n'ont pas eu de répercussions sur les travaux de la mission mais ont bien montré la participation de la population locale au processus politique. La mission s'est félicitée de la volonté résolue des autorités locales à cet égard. Soixante-douze pour cent environ du corps électoral s'est inscrit sur les listes électorales dans le Kasaï oriental.

31. Les interlocuteurs de la mission à Mbuji-Mayi ont précisé que les capacités de la police locale, qui sont en train d'être renforcées avec l'aide de la MONUC, seraient suffisantes pour assurer une sécurité adéquate pendant les élections. La police manque toutefois d'équipements de base. Quelques inquiétudes ont été exprimées à propos du calendrier prévu pour le référendum, qui se déroulerait en un seul jour, dans la mesure où l'accès à une majorité de bureaux de vote dans la province imposerait dans certains endroits aux électeurs un voyage de plusieurs jours.

32. L'on a rappelé à la mission que les principales difficultés rencontrées par les habitants de Mbuji-Mayi, qui sont au nombre de 3 millions, étaient d'ordre socioéconomique, en ce sens que cette population manque de services de base, y compris d'eau et d'électricité, et ne bénéficie guère des recettes minières non négligeables produites par l'exploitation de diamants autour de la ville.

La sécurité

33. La mission du Conseil de sécurité a insisté sur le fait que les progrès en matière de réforme du secteur de la sécurité revêtaient une importance capitale pour la stabilité tant immédiate qu'à long terme de la République démocratique du Congo, s'agissant en particulier de la poursuite des opérations visant à désarmer et rapatrier les groupes armés étrangers. Les interlocuteurs de la mission ont souligné que la présence de ces groupes armés dans la partie orientale du pays posait surtout un problème à la population congolaise locale, victime du harcèlement et des violations graves des droits de l'homme commises par ces groupes.

34. Le Gouvernement de transition a mis en avant sa détermination à mener à bien le désarmement et le rapatriement de tous les groupes armés étrangers présents sur son territoire. Il a souligné qu'il fallait renforcer la capacité des FARDC à cet égard.

35. Sur la base militaire de Kamina, la mission a entendu un exposé détaillé sur les efforts faits et les difficultés rencontrées par le Gouvernement de transition pour faire progresser le processus d'intégration des forces armées. La mission a pris note du fait que le Gouvernement de transition a l'intention de constituer, puis de déployer dans l'est de la République démocratique du Congo, un total de neuf brigades intégrées avant avril 2006, afin de lancer les offensives contre les groupes armés étrangers, avec le soutien de la MONUC. Une directive opérationnelle conjointe des FARDC, de la MONUC et de l'EUSEC avait été établie à cette fin. Des représentants du Gouvernement et de la MONUC ont néanmoins souligné que les FARDC éprouvaient, sur le plan logistique, des difficultés à appuyer leurs unités une fois celles-ci déployées, et ils ont demandé un soutien international plus direct sur ce plan.

36. Tout en prenant acte du progrès que représente pour la République démocratique du Congo l'achèvement de la formation de six brigades intégrées et leur déploiement dans la partie orientale du pays, la mission a fait part de ses préoccupations quant au versement irrégulier de la solde des militaires et des policiers, fait qui alimente l'insécurité parce que les soldats et policiers non payés mettent à contribution la population locale.

37. La mission a encouragé le Gouvernement de transition à adopter les recommandations figurant dans le rapport de l'EUSEC sur la réforme des FARDC, notamment en achevant le recensement du personnel militaire entrepris avec l'aide de l'Afrique du Sud et la mise en place de mécanismes transparents et fiables propres à assurer le versement régulier de la solde des militaires et à améliorer leur bien-être. Le Président Kabila a indiqué que le Haut Conseil de défense allait adopter incessamment les recommandations figurant dans le rapport de l'EUSEC, mais non sans quelques modifications.

38. La mission a également fait part des préoccupations que lui inspirent les reports du lancement de la deuxième vague d'intégration militaire, qui devait déboucher sur la formation et le déploiement de trois autres brigades congolaises intégrées avant la fin de 2005. Les membres du Gouvernement de transition ont expliqué que ces retards étaient dans une large mesure imputables au manque de candidats à l'intégration militaire, parce que jusqu'à 60 % des ex-combattants concernés par cette seconde vague avaient opté pour le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le Gouvernement fera un surcroît d'efforts pour encourager les ex-combattants à s'engager dans l'armée.

39. S'agissant de la coopération entre les États de la région, le Président Kabila a fait part de l'intérêt que le Gouvernement de transition continue de porter à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il a toutefois précisé que le Gouvernement avait demandé un report du second sommet de la Conférence, précédemment prévue pour les 15 et 16 décembre à Nairobi, parce que ces dates coïncideraient avec l'ouverture de la période électorale.

III. Burundi

40. La mission du Conseil de sécurité a séjourné à Bujumbura les 8 et 9 novembre. Elle a été vivement remerciée par le peuple et le Gouvernement burundais pour la réussite du processus électoral et le transfert pacifique du pouvoir à un gouvernement élu. La mission a encouragé toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble dans un esprit de dialogue et de consensus et à respecter le principe du partage du pouvoir inscrit dans la Constitution. La mission a aussi pris note des difficultés auxquelles le Gouvernement doit faire face dans l'après-transition pour consolider la paix.

41. Le Gouvernement burundais a informé la mission des priorités de son action sur les plans intérieur et extérieur. La mission a insisté sur le fait que la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies en particulier, demeurait résolue à aider les autorités burundaises à consolider les réalisations du processus de paix. La mission a aussi fait remarquer que le Burundi pourrait tirer grand profit du soutien de la commission de consolidation de la paix une fois que celle-ci aura été créée. La mission espérait que le dialogue constructif se poursuivrait entre le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux.

42. Le Gouvernement burundais a signalé que ses principales priorités étaient la reconstruction, le développement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le retour des personnes réfugiées dans les pays voisins. Le Gouvernement conçoit le rôle de l'ONU comme devant porter principalement sur l'aide à la reconstruction et au développement et il a fait valoir que la composante maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies pourrait être progressivement réduite, dans la mesure où la sécurité régnait de nouveau sur la majeure partie du pays, à l'exception des provinces occidentales de Bubanza, Bujumbura-Rural et Cibitoke où les opérations des rebelles Palipehutu-FNL, les mouvements d'autres groupes armés et le trafic d'armes demeuraient préoccupants.

43. La mission a dûment pris note de la conception que le Gouvernement se fait du soutien que la communauté internationale doit apporter aux efforts qu'il déploie au cours de cette nouvelle phase de consolidation. La mission a toutefois mis en garde contre un désengagement hâtif des Casques bleus, qui avait débouché dans des situations similaires à une dégradation de la situation générale tant sécuritaire que politique. La mission a été rassurée par le fait que le Gouvernement était d'accord pour revoir attentivement, avec les Nations Unies, les modalités du désengagement prévu de l'ONUB et qu'il acceptait que ce désengagement soit progressif. Les principaux partis politiques burundais, CNDD-FDD, FRODEBU et UPRONA, se sont aussi prononcés pour un désengagement progressif de l'ONUB, en particulier de sa composante militaire.

44. Sur la question de la justice et de la réconciliation, le Président Nkurunziza a indiqué que le Gouvernement venait de nommer un comité chargé de négocier avec

l'ONU les modalités de création d'une commission de la vérité et d'une chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire burundais, conformément à la résolution 1606 (2005). Une association d'organisations non gouvernementales connue sous l'appellation de « Transitional Justice » (Justice de transition) a préconisé la création d'une chambre spéciale à statut international qui jugerait les personnes responsables des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises depuis 1972.

45. La mission a fait part de sa préoccupation devant l'augmentation de l'insécurité et la multiplication des attaques contre des civils, qui seraient le fait du Palipehutu-FNL, dirigé par Agathon Rwasa. Le Président Nkurunziza a informé la mission qu'en dépit de la signature d'une déclaration sur la cessation des hostilités, les efforts faits à maintes reprises pour amener le Palipehutu-FNL à intégrer le processus de paix, y compris les dernières tentatives de la République-Unie de Tanzanie pour relancer les négociations, avaient échoué. Il a dit sa déception devant l'absence de réponse des FNL et a noté que si ces dernières continuaient de mettre en péril la sécurité du Burundi et de son peuple, le Gouvernement n'aurait plus d'autre choix que de prendre des mesures décisives contre ce groupe. Le Président a toutefois souligné que le Gouvernement demeurait ouvert à des négociations avec les FNL si celles-ci faisaient preuve d'une volonté de dialogue constructif sur leur intégration au processus politique.

46. Pour le Président Nkurunziza, il conviendrait d'encourager l'adoption d'une approche régionale pour assurer la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Il a évoqué la proposition de la Commission mixte tripartite plus un tendant à renforcer le mandat de la MONUC afin de permettre le désarmement par la force des groupes armés étrangers opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris les FNL, qui, a-t-il fait remarquer, continuaient d'utiliser ce territoire comme base arrière. Le Président Nkurunziza s'est aussi dit favorable à la convocation du sommet de la Conférence sur la région des Grands Lacs.

47. En ce qui concerne la politique intérieure burundaise, les principaux partis d'opposition ont instamment demandé au Conseil de demeurer vigilent sur la question de l'application par le Gouvernement des dispositions constitutionnelles sur le partage du pouvoir. Les dirigeants du FRODEBU et de l'UPRONA ont certes confirmé qu'ils étaient disposés à œuvrer au sein des institutions élues, mais ils ont aussi fait état de leur préoccupation devant ce qu'ils considéraient comme une tentative du Gouvernement de les exclure du processus politique. Le Président Nkurunziza a reconnu que le Gouvernement éprouvait quelques difficultés à concilier son engagement à réduire les effectifs de l'administration avec les exigences constitutionnelles d'inclusion des partis politiques burundais à tous les niveaux de l'appareil d'État. Le Gouvernement ferait néanmoins tout son possible pour faire en sorte que tous les partis politiques du pays soient représentés comme il se doit dans l'administration.

* * *

48. À Kinshasa et Bujumbura, la mission a été informée des mesures prises par la MONUC et l'ONUB face aux cas, confirmés ou allégués, d'exploitation et de sévices sexuels au cours de l'année écoulée. La mission s'est félicitée des efforts déployés pour régler cette question, et elle a pris note du fait qu'à compter d'octobre 2005, les fonctions d'enquête concernant l'exploitation et les sévices sexuels relevaient du Bureau des services de contrôle interne et que la MONUC recentrait

désormais son action sur les mesures de prévention, la formation et la planification des politiques. La mission a encouragé la MONUC et l'ONUB à poursuivre leurs efforts à cet égard.

49. La mission a tenu des discussions sur la résolution 1325 (2000), relative aux femmes et à la paix et la sécurité, avec des organisations non gouvernementales et des femmes membres du Parlement, à Kinshasa, et avec le conseiller pour l'égalité des sexes de l'ONUB, à Bujumbura.

50. Le chef de mission a été également informé des actions entreprises par la MONUC et l'ONUB en ce qui concerne la protection de l'enfance. Il les a encouragés à proposer dans leurs futurs rapports sur l'application de la résolution 1612 (2005) des améliorations pratiques possibles et à faire état des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur mandat.

IV. Relations régionales

51. Le 9 novembre, la mission s'est entretenue avec les Présidents Museveni et Kagame, à Entebbe et Kigali, respectivement. Elle leur a fait un compte rendu de ses visites en République démocratique du Congo et au Burundi. La mission a exprimé sa satisfaction de la réussite de la transition au Burundi et s'est félicitée des derniers progrès enregistrés en République démocratique du Congo, s'agissant en particulier des prochaines élections. Ces entretiens ont essentiellement tourné autour des questions relatives à la sécurité dans la région.

52. Tant à Kigali qu'à Kampala, la mission a réitéré la préoccupation du Conseil de sécurité devant la présence persistante de groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo. À ce propos, elle a souligné combien il importe de soutenir et renforcer l'intégration des FARDC afin de leur permettre de s'attaquer plus vigoureusement à ces groupes armés, avec le soutien de la MONUC. Le déploiement ces derniers mois dans l'Ituri, puis dans les Kivus, de plusieurs brigades intégrées des FARDC avait permis de commencer à les prendre à partie. Le déploiement prévu d'éléments supplémentaires des FARDC dans ces zones accentuera la pression militaire sur ces groupes.

53. Le Président Museveni, comme le Président Kagame, se sont félicités des progrès réalisés en matière d'inscription sur les listes électorales en République démocratique du Congo et ont exprimé leur soutien au processus électoral. Ils s'accordaient à penser que le bon déroulement des élections en République démocratique du Congo contribuerait à la stabilité interne de ce pays, laquelle sert les intérêts de la région. Ils ont toutefois ajouté que l'instauration de la stabilité dans la région nécessiterait aussi le règlement de la question de la présence et des activités dans l'est de la République démocratique du Congo de groupes armés ougandais et rwandais qui demeuraient une menace, non seulement pour la population civile congolaise, mais également pour les deux pays.

54. Le Président Museveni a réitéré l'appel de la Commission mixte tripartite plus un au désarmement par la force des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). Il a aussi préconisé une coopération plus étroite entre les Nations Unies et les États de la région. Il a suggéré que les Forces de défense du peuple ougandais (FDPO) soient autorisées à mener des opérations conjointes avec les FARDC et la MONUC, en particulier si des éléments de l'Armée de résistance du

Seigneur (LRA) entrent de nouveau en République démocratique du Congo, et que des officiers de liaison entre les FDPO, la MONUC et les FARDC soient nommés.

55. Le Président Kagame a instamment demandé que la MONUC mène contre les FDLR dans le Nord et le Sud-Kivu des opérations aussi vigoureuses que celles visant les milices congolaises dans l'Ituri. La mission a aussi examiné avec le Président Kagame comment le Gouvernement rwandais pourrait améliorer les mesures d'incitation actuellement prévues pour encourager les combattants FDLR à déposer volontairement les armes et à accepter d'être rapatriés et réinsérés dans la société rwandaise.

56. La mission a insisté sur sa grave préoccupation devant la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda, ainsi que devant les récentes attaques contre les travailleurs humanitaires et les problèmes de sécurité rencontrés par les organismes d'aide pour atteindre des zones qui ont un besoin urgent de secours. Le Président Museveni a expliqué à la mission que la LRA avait été vaincue. De petits groupes rescapés demeuraient néanmoins actifs et continuaient de contribuer à l'insécurité dans le nord de l'Ouganda. Il a réitéré qu'il était disposé, et que le Gouvernement ougandais était déterminé, à continuer de prendre les mesures voulues pour assurer la sécurité de l'acheminement de l'aide et des secours humanitaires.

57. La mission a encouragé le Gouvernement ougandais à accélérer l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale pour cinq dirigeants de la LRA, sans exclure la possibilité de trouver une solution pacifique pour les autres éléments de cette entité. Elle a aussi instamment demandé au Gouvernement d'élargir l'amnistie aux simples soldats de la LRA et d'aider à leur réinsertion dans leur communauté.

58. Au cours de la discussion avec le Président Museveni, la mission a souligné que l'emploi de la force sur le territoire d'un État étranger sans le consentement de ce dernier constituerait une violation de la Charte des Nations Unies.

59. La mission a exprimé ses préoccupations devant les informations faisant état de la poursuite des violations de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à l'encontre de la République démocratique du Congo. Il a instamment demandé aux Gouvernements ougandais et rwandais de mieux coopérer avec le Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 1533 (2004). Il leur a aussi instamment demandé de renforcer les mesures existantes visant à prévenir et interdire l'entrée des armes dans la partie orientale de la République démocratique du Congo via leur territoire respectif.

60. La mission a rappelé à ses interlocuteurs le lien entre l'existence de groupes armés, le trafic d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Elle a aussi rappelé au Président Museveni et au Président Kagame l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux États de la région afin qu'ils empêchent la poursuite du trafic des ressources naturelles sur leur territoire respectif.

61. Le Président Museveni et le Président Kagame ont déclaré qu'à leur connaissance, aucune arme n'était entrée en République démocratique du Congo en provenance de leur territoire. Le Président Museveni s'est interrogé sur la validité de la méthode d'investigation adoptée par les Nations Unies pour surveiller cette situation. Il a proposé d'étudier de nouveaux moyens de renforcer les contrôles aux frontières entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Le Gouvernement rwandais a informé la mission qu'il avait créé une commission

ministérielle chargée de suivre l'application de l'embargo sur son territoire et de renforcer la coopération entre le Rwanda et le Groupe d'experts.

62. La mission a ensuite entendu un compte rendu du Président du Groupe d'experts sur les activités de cet organe depuis la publication par le Comité des sanctions, le 1er novembre, d'une liste de personnes et d'entités soumises aux sanctions en vertu de la résolution 1596 (2005). La mission a encouragé le groupe à poursuivre ses investigations, dont la portée sera étendue aux violations de l'embargo qui pourraient être commises depuis l'intérieur de la République démocratique du Congo. La mission a également souligné combien il importe que tous les États concernés dans la région coopèrent pleinement avec le Groupe d'experts.

63. Le 10 novembre, la mission s'est entretenue à Dar es-Salaam avec le Président Mkapa et le Ministre des affaires étrangères Kikwete. Ces discussions étaient centrées sur les processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo. Les membres de la mission ont rendu hommage au rôle joué par la République-Unie de Tanzanie pour soutenir et faciliter ces deux processus. La mission a informé le Président et le Ministre des affaires étrangères des résultats de ses visites en République démocratique du Congo, au Burundi, en Ouganda et au Rwanda.

64. La mission a entendu des exposés détaillés sur les efforts déployés récemment par la République-Unie de Tanzanie pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL, comme prévu dans l'Initiative régionale pour la paix au Burundi. Le Président Mkapa a noté que la méfiance entre les deux parties demeurait très forte. Il s'est dit déçu par le fait que les FNL avaient interrompu les contacts tant avec le Gouvernement burundais qu'avec celui de la République-Unie de Tanzanie. Le Président Mkapa a toutefois souligné que les deux gouvernements demeuraient ouverts à l'idée de négociations.

65. Les autorités tanzaniennes partageaient les préoccupations de la Commission concernant la situation en matière de sécurité au Burundi, notamment les risques que pourrait créer un retrait précipité de l'ONUB. Ils ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que tout désengagement de l'ONUB s'effectue de manière prudente et progressive, ce qui contribuerait à apporter des garanties pour la consolidation à long terme de la paix au Burundi. Le Président et le Ministre des affaires étrangères ont tous deux appelé à fournir un appui supplémentaire au processus d'intégration de l'armée burundaise.

66. Le Président Mkapa et le Ministre des affaires étrangères Kikwete ont exprimé leur appui au processus de transition et se sont félicités des progrès réalisés récemment en ce qui concerne le processus électoral en République démocratique du Congo. Ils ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les élections soient crédibles, notamment en renforçant la CENI, ce qui serait un gage de stabilité après l'achèvement de la transition. Ils ont souligné que l'éducation des électeurs et l'engagement des forces politiques de la République démocratique du Congo constituaient des facteurs essentiels de crédibilité.

67. Des interlocuteurs de la mission ont fait part de la préoccupation que leur inspire l'insécurité qui persiste dans l'est de la République démocratique du Congo et ils ont préconisé une action collective rapide et résolue contre les groupes armés étrangers présents dans cette région.

68. Le Président Mkapa a réaffirmé la volonté de son pays de continuer à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'aider au rapatriement volontaire des réfugiés burundais et congolais qui se trouvent en République-Unie de Tanzanie. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fait pour la mission le point sur l'état d'avancement du processus et les difficultés rencontrées.

69. Le Président Mkapa et le Ministre des affaires étrangères espéraient que le sommet de la Conférence des Grands Lacs serait convoqué en temps opportun.

70. À Dar es-Salaam, la mission du Conseil de sécurité s'est également entretenue avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Ibrahima Fall. Notant que la Conférence avait permis aux pays de la région de disposer d'une enceinte pour discuter pacifiquement de leurs sujets communs de préoccupation, le Représentant spécial a souligné qu'un report trop lointain du sommet pourrait affecter l'élan pris par le processus. Il a proposé que le Conseil de sécurité exhorte les pays de la région à maintenir cet élan. Dans l'intervalle, les projets de protocole, notamment celui sur la paix et la sécurité, qui devraient être adoptés à la réunion au niveau ministériel prévue pour la mi-février, seraient renforcés et établis dans leur version définitive. La mission a insisté sur la nécessité pour les pays participants d'établir un ordre de priorité quant aux réalisations escomptées de la Conférence, notamment par une réduction du nombre des projets, affin d'obtenir des résultats concrets. Le Représentant spécial a expliqué que la sélection actuelle de projets et de protocoles était le fruit d'un consensus sur les priorités pour chacun des grands thèmes de la Conférence.

71. Au cours de la réunion tenue à l'Université de Dar es-Salaam, des enseignants et des étudiants ont débattu de la situation dans la région avec des membres de la mission et ont exhorté le Conseil de sécurité à accentuer son intervention en Afrique.

V. Recommandations au Conseil de sécurité

72. La mission recommande au Conseil de sécurité d'envisager les mesures suivantes :

République démocratique du Congo

1. Encourager le Parlement à examiner selon une procédure accélérée le projet de loi électorale et à l'approuver à titre préalable, article par article, avant le référendum afin qu'elle puisse être adoptée immédiatement après.

2. Demander instamment au Gouvernement et au Parlement de veiller à ce que la loi électorale soit claire, détaillée et facile à comprendre par les électeurs.

3. Demander aux autorités et à tous les acteurs politiques congolais de faire en sorte que des élections libres, honnêtes, transparentes et démocratiques, comme prévu dans l'Accord global et inclusif, soient organisées avant le 30 juin 2006, date d'achèvement de la période de transition.

4. Encourager le Gouvernement à publier le plus rapidement possible un calendrier électoral.

5. Inviter le Gouvernement à développer les activités d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs, parmi les femmes en particulier, pour faire en sorte que le projet de constitution, le système de vote et le processus électoral soient compris du plus grand nombre.

6. Encourager le Gouvernement et la CENI à prendre les mesures voulues pour que l'inscription sur les listes électorales s'effectue de manière honnête dans toutes les provinces, notamment en prorogeant les délais d'inscription, le cas échéant, afin de parvenir à des taux d'inscription qui soient comparables dans toutes les provinces.

7. Encourager la CENI à prendre les mesures voulues pour assurer la liberté d'expression et l'égalité d'accès à des médias publics impartiaux pendant la campagne électorale.

8. Inviter les autorités compétentes congolaises à faciliter le déploiement dans tout le pays d'observateurs internationaux et nationaux indépendants.

9. Demander instamment à toutes les parties prenantes, en particulier à la Haute Autorité des médias, de lutter contre les messages de haine et l'incitation à la violence, en particulier pendant la période électorale.

10. Encourager le Gouvernement de transition à prendre contact avec les FDLR et à les prier instamment de déposer les armes et de retourner au Rwanda. Le Gouvernement de transition devrait veiller à cet égard à ce que toutes les mesures possibles soient prises pour renforcer la capacité des FARDC.

11. Demander instamment au Gouvernement de transition d'accélérer l'adoption par le Haut Conseil de défense et l'application par les autorités compétentes congolaises des réformes correspondant aux recommandations figurant dans le rapport de l'EUSEC, en ce qui concerne plus particulièrement le versement transparent et régulier des salaires.

12. Demander instamment au Gouvernement de transition d'engager sans plus tarder la seconde phase du processus d'intégration.

13. Encourager la MONUC à continuer de soutenir les mesures prises par les FARDC pour accroître la pression sur les groupes armés étrangers opérant dans la partie est de la République démocratique du Congo.

14. Encourager la communauté internationale à accroître son aide à la formation, l'entraînement et l'équipement des brigades intégrées des FARDC et de la police nationale.

15. Encourager le Gouvernement de transition à veiller à ce que les responsables de violations des droits de l'homme soient présentés sans tarder à la justice, en particulier les chefs des groupes armés.

16. Demander instamment au Gouvernement de transition de prendre toutes les mesures voulues pour mettre fin aux incidents de violations des droits de l'homme par des éléments de l'armée et de la police et de présenter les auteurs de telles violations à la justice.

17. Encourager le Gouvernement de transition à aller de l'avant dans le renforcement des capacités de l'institution judiciaire.

18. Demander instamment à la communauté internationale d'aider le Gouvernement à assurer la transparence de la gestion de l'économie. Demander instamment au Gouvernement de participer pleinement aux réunions régulières de l'Espace présidentiel et du CIAT sur cette question.

Ouganda

19. Demander au Gouvernement de respecter pleinement la souveraineté des États voisins et, en particulier, de s'abstenir de tout usage de la force au-delà de ses frontières.

20. Demander instamment au Gouvernement de prendre de nouvelles mesures propres à assurer que les milices qui subsistent et continuent d'opérer dans le district d'Ituri ne bénéficient d'aucun soutien en provenance du territoire ougandais.

21. Encourager le Gouvernement à collaborer aux efforts des Nations Unies visant à régler la question de la menace que la présence de groupes armés étrangers sur le territoire congolais fait peser sur la sécurité de la région.

22. Encourager le Gouvernement et la MONUC, en coopération avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à étudier la possibilité de nommer des officiers de liaison quand cela est souhaitable.

23. Demander instamment au Gouvernement de veiller à ce que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à l'encontre de la République démocratique du Congo soit respecté et appliqué sur son territoire, en instaurant notamment des contrôles plus rigoureux à ses frontières avec la République démocratique du Congo afin de mettre un frein au trafic transfrontière illégal de ressources naturelles et d'armes et aux mouvements de combattants.

24. Demander instamment au Gouvernement de mieux coopérer avec le Groupe d'experts afin d'aider celui-ci à s'acquitter de son mandat.

25. Encourager le Gouvernement à continuer de prendre toutes les mesures voulues pour protéger les civils dans le nord de l'Ouganda et assurer la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment par le renforcement des déploiements de membres de l'armée et de la police.

26. Encourager le Gouvernement à offrir des mesures d'incitation aux combattants de la LRA afin qu'ils déposent les armes, notamment par des programmes efficaces de réinsertion.

27. Encourager les autorités ougandaises à explorer toutes les voies de règlement du conflit dans le nord du pays, y compris en étendant la loi sur l'amnistie aux membres de la LRA qui n'ont pas été inculpés par la Cour pénale internationale pour des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Rwanda

28. Encourager le Gouvernement à collaborer aux efforts faits par la République démocratique du Congo et les Nations Unies pour régler la question de la menace que la présence de groupes armés étrangers sur le territoire congolais fait peser sur la sécurité de la région.

29. Encourager le Gouvernement à réaffirmer publiquement tous les engagements qu'il a pris de favoriser le retour des FDLR au Rwanda, notamment l'engagement de ne poursuivre aucun ex-combattant rapatrié âgé de moins de 25 ans.

30. Demander instamment au Gouvernement de faire en sorte que l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à l'encontre de la République démocratique du Congo soit respecté et appliqué sur son territoire, en instaurant notamment des contrôles rigoureux à ses frontières avec la République démocratique du Congo afin de mettre un frein au trafic transfrontière illégal de ressources naturelles et d'armes et aux mouvements de combattants.

31. Demander instamment au Gouvernement de mieux coopérer avec le Groupe d'experts afin d'aider celui-ci à s'acquitter de son mandat.

Burundi

32. Encourager le Gouvernement et le Représentant spécial du Secrétaire général à définir les modalités d'un désengagement progressif de la composante maintien de la paix de l'ONUB, en tenant compte, au cours de cette phase, de l'avantage qu'il y aurait à ce que les Nations Unies apportent une contribution et un soutien à la reconstruction et à la consolidation de la paix au Burundi.

33. Encourage le Gouvernement et tous les acteurs politiques burundais à participer à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale en continuant de suivre la voie du dialogue, du partage du pouvoir et du consensus.

34. Encourage le Gouvernement à faire le meilleur usage possible du Forum des partenaires pour soutenir les réformes prévues dans l'Accord d'Arusha et mobiliser l'aide internationale pour la reconstruction du Burundi.

35. Demander instamment au Gouvernement d'achever la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, notamment la réinsertion effective des ex-combattants.

36. Encourager le Gouvernement à rester en contact avec le Palipehutu-FNL afin de l'intégrer au processus de paix, et à demander aux FNL de s'associer à ce processus sans plus d'atermoiements ni de conditions.

37. Encourager les autorités burundaises à continuer de collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général à la création d'un mécanisme propre à mettre fin à l'impunité et à favoriser la réconciliation.

Coopération régionale

38. Encourager les États de la région à régler leurs différends par la voie du dialogue pacifique et des consultations et par l'adoption de mesures et de mécanismes de renforcement de la confiance.

39. Demander instamment aux participants à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de maintenir l'élan actuel afin que le second sommet puisse se tenir le plus rapidement possible, et d'établir un ordre des priorités quant aux réalisations escomptées de ces négociations afin d'obtenir des résultats concrets.

Sigles

CENI	Commission électorale nationale indépendante
CIAT	Comité international d'accompagnement de la transition
CNDD	Conseil national pour la défense de la démocratie
EUSEC	Mission de l'Union européenne pour l'assistance à la réforme du secteur de la sécurité
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FDD	Forces pour la défense de la démocratie
FDLR	Forces démocratiques pour la libération du Rwanda
FNL	Forces nationales de libération
FDPU	Forces de défense populaires de l'Ouganda
FRODEBU	Front pour la démocratie au Burundi
LRA	Armée de résistance du Seigneur
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
UPDS	Union pour le progrès et la démocratie sociale
UPRONA	Union pour le progrès national